



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 16 juin 2014

### Résultats de la commission d'attribution des aides aux artistes plasticiens

---

Dans le cadre du dispositif national d'aide à la création, le directeur des affaires culturelles - océan Indien (Dac-oi) a présidé le jeudi 5 juin 2014 la commission de l'aide individuelle à la création (AIC) et de l'allocation d'atelier et d'acquisition de matériel (AIA) afin d'examiner seize dossiers de demandes d'artistes.

Les bénéficiaires sont :

**Pour l'AIA :** David Saminadin, Bastien Preudhomme, Alice Aucuit

**Pour l'AIC :** Sasha Nine, Jacques Kuyten, Esther Hoareau, Yohan Queland de Saint-Pern, Philippe Gaubert, Alain Padeau

La commission attribue ces aides aux artistes dans le domaine de la peinture, de l'estampe et du dessin, de la sculpture, de l'installation plastique, de la photographie, de la création multimédia, du design, de la bande dessinée ou du stylisme. Elle dispose pour se faire d'une enveloppe de 21 766 euros destinée à aider des artistes professionnels sur des projets exceptionnels ou des équipements spécifiques à leur pratique artistique.

Outre le président, des personnalités reconnues du monde professionnel de l'art ont été désignées par le préfet sur proposition de la Dac-oi comme membre du jury. Il s'agit de Renan Ollier, collectionneur d'art, Céline Bonniol, directrice de l'association Cheminements, Sophie Truffer, chargée de programmation culturelle à la mairie du Tampon et Romain Philippon, artiste et lauréat de l'aide à la création 2013.

La commission a apprécié la qualité et la diversité des démarches proposées en soulignant la présence de primo demandeurs. Elle observe une augmentation sensible de la qualité artistique des dossiers rendant cette année encore l'arbitrage définitif difficile. Enfin, elle relève avec intérêt l'amélioration du cadre de travail et la professionnalisation des artistes.

Afin d'accompagner cette montée en charge qualitative des dossiers et de donner aux artistes tous les moyens pour se faire connaître, la Dac-oi a augmenté cette année de 7 000 euros la dotation qu'elle affecte aux AIC et AIA.

*Contacts Dac-oi :*

*Conseiller pour les arts plastiques : [olivier.lerch@culture.gouv.fr](mailto:olivier.lerch@culture.gouv.fr)*

*Communication : [francoise.kersebet@culture.gouv.fr](mailto:francoise.kersebet@culture.gouv.fr)*

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

